



Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	35
Pouvoirs :	6
Voix délibératives :	41

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

.....  
**Séance du 11 Juillet 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 Juillet, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 04 Juillet 2024, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, dans la salle du foyer de la Maison des Loisirs, Rue du Barry à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Ghislaine COUSTAL ; Roland COUTOU ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET ; Max FABRE ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Yves FRAISSE (représentée par sa suppléante Dominique VIDAL) ; Marie-Françoise FRANC-ROUANET ; Delphine GAZEL ; Harmonie GONZALEZ ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS ; Benoît MARSAUX ; Marie MAYNADIER ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Bruno ORTIZ ; Pierre André PEDESSEAU ; Françoise PEREZ ; Pascale PEYTAVI ; Bruno PLA ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE ; Catherine SONZOGNI ; Didier VORDY (représenté par son suppléant Frédéric PEYRAS)

Ayant donné pouvoir : Robert AZAÏS à Bernard FONTES ; Jean Yves DUFAUD à Luc LOUIS ; Laurie GOMEZ à Françoise PEREZ ; Jacques PLANES à Jean ARCAS ; Franck POUJOL RICARD à Benoît MARSAUX ; Thierry SALLES BLAYAC à Thérèse SALAVIN

Étaient absents : Anne CABRIE ; Bruno GIRONA ; Luc GUIRAUD ; Michel LIGNON ; Catherine LISTER ; Jean Jacques MAILHAC ; Sylvie MIQUEL ; Jacques SOULIGNAC ; Alain TAILHAN

A été élu secrétaire de séance : Catherine SONZOGNI

Délibération n° : 2024.07.11/118

Objet : Statuts de l'Office de Tourisme du Minervois au Caroux – Actualisation

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment ses compétences en matière de promotion du tourisme ;

VU la délibération n° 2021.16.09/066 relative à la création de l'Office de Tourisme communautaire sous la forme d'une régie simple dotée de l'autonomie financière et approuvant ses statuts ;

**CONSIDERANT** que pour faciliter la participation des membres du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme communautaire et permettre d'atteindre le quorum plus facilement, il est proposé que les membres du Conseil aient la possibilité de se faire représenter ;

**CONSIDERANT** que cette proposition a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme réuni le 11 juin 2024 ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de modifier l'article 4 de statuts de la régie ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (41 POUR)

- **Autorise** la modification de l'article 4 des statuts de l'Office de Tourisme Communautaire afin de permettre aux membres du Conseil d'Exploitation de se faire représenter en cas d'empêchement ;
- **Approuve** les statuts modifiés de ladite régie, tels qu'ils demeurent annexés à la présente délibération ;

Accusé de réception en préfecture  
034-200066348-20240711-D1182024-DE  
Date de télétransmission : 22/07/2024  
Date de réception préfecture : 22/07/2024

- **Mandate Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives et réglementaires liées à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

*Au registre sont les signatures.*

**Le secrétaire de séance  
Catherine SONZOGNI**



**Le Président  
Josian CABROL**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)